



LES IMPACTS SONT LA !

« Adaptez-vous » qu'ils disaient...
Oui, mais pas sans changer radicalement

Les politiques d'adaptation au changement global (réchauffement et dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, pollutions à des niveaux insupportables...) sont sans aucun doute inévitables, tant les impacts sont déjà bien visibles et s'aggravent d'année en année ! Seulement voilà... En raison notamment du fait que nous soyons très (très) loin d'un « diagnostic partagé », et à l'instar des actions d'atténuation (celles qui sont censées prendre le problème à la racine), les politiques envisagées pour ladite adaptation ne sont ni suffisantes ni cohérentes.



Le 8 février dernier, Bruno le Maire et Christophe Béchu réunissaient un parterre de représentants « *des filières économiques les plus exposées au changement climatique* » (sic) ainsi que des représentants d'organisations patronales et syndicales. Nos deux éminents visionnaires ont annoncé le déblocage de 2 milliards d'euros, en prêts verts garantis par l'Etat « *afin de faciliter l'adaptation des entreprises au changement climatique* » (re-sic). Nous pourrions ergoter sur le montant, mais ce qui paraît le plus obscur dans cette affaire est la destination et l'utilisation de ces prêts. D'ailleurs, les ministres eux-mêmes ne semblaient pas trop savoir de quoi ils parlaient exactement ! Installer des climatiseurs ? Construire des digues sur les parkings ? Soyons sérieux, nous pouvons et devons penser des mesures d'adaptation à l'échelle des territoires, de façon systémique. Raisonner au niveau de l'entreprise, du moins sur le volet *adaptation*, c'est du travail de gribouille.

Vu la confusion ambiante, reprenons par le menu. Pour comprendre la question du financement des mutations nécessaires, nous avons, entre autres, les chiffres avancés par *France Stratégie*. A savoir, et seulement pour respecter les engagements actuels (et insuffisants) de la France, il faudrait investir quelques 100 milliards d'euros supplémentaires *chaque année* dans les énergies vertes, l'isolation thermique des bâtiments, le déploiement des infrastructures, etc. Pour bien saisir l'ampleur du problème, il faut aussi et surtout évoquer *le coût des impacts*. Une étude de février 2023, conduite par *Sinonvirgule* et financée par la MAIF, la MACIF et la Caisse des Dépôts a pour titre évocateur : « [Peut-on assurer un monde qui s'effondre ?](#) » >>

MARS 2024
Numéro 12

AU SOMMAIRE

A LA UNE :

Les impacts sont là !

TERRITOIRES

Artificialisation des sols et loi Résilience.

Tenir le cap et dénoncer le « greenwashing »

BELLES INITIATIVES

Le réseau VRAC

TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Devenir soigneur animalier

DOSSIER

Protégez votre forêt !

INFOS

GAZA : c'est un GENOCIDE !

AGENDA des webinaires

Notre nouveau site internet est en ligne !

[Récits de l'Anthropocène](#)

Le p'tit compteur

Cette publication est envoyée à 4159 destinataires :

1370 associations et collectifs,
776 entreprises,
818 scientifiques,
50 organismes de formation ;
989 mairies et
156 individuels.

Nous écrire :

assorecits@gmail.com

Ce qui a le mérite de la clarté : en aucun cas « *l'Anthropocène ne doit être compris comme une simple aggravation ou accélération de tendances déjà observées par le passé : nous sommes aujourd'hui en rupture avec le climat et les équilibres terrestres du passé* ». Selon la *Fondation pour l'innovation Politique*, citée par l'étude, il n'y a rien de « linéaire » dans la progression du nombre de catastrophes : « *dans les années 1970, on recensait près de 50 catastrophes par an ; dans les années 1990 et 2000, ce chiffre a été multiplié par trois. Plus récemment, dans les années 2010, ce sont près de 200 catastrophes qui ont été recensées chaque année, soit quatre fois plus que 40 ans plus tôt. Ensuite, le coût de ces catastrophes croît rapidement : dans les années 1970, ce coût s'élevait à 24 milliards de dollars en moyenne chaque année ; dans les années 1990, ce coût a été multiplié par 5 et, au cours de la dernière décennie, par 8,8, jusqu'à atteindre 211 milliards de dégâts économiques en moyenne par an. Autrement dit, entre les années 1970 et les années 2010, le nombre de catastrophes naturelles a été multiplié par quatre, et le coût moyen qui leur est associé par 2,226* ». Et en France « *le coût des événements climatiques est passé d'une moyenne d'un peu plus de 1 milliard d'euros par an au début des années 1980 à une moyenne proche de 3 milliards d'euros au cours des dix dernières années* ».



Toujours sur ce sujet, le [rapport 2021 de France Assureurs](#) estimait que le montant des sinistres suite aux événements « naturels » pourrait augmenter de 93 % ces 30 prochaines années pour atteindre 143 milliards d'euros en cumulé sur la période 2020 – 2050 (4,7 milliards d'euros par an !). Cela représente un surcoût de 69 milliards d'euros comparé aux trente dernières années (1989-2019). Le changement climatique seul contribuerait pour 35 % à cette hausse (24 Md€ de ces 69 Md€).



Nous pouvons ensuite nous intéresser à des segments de l'économie en particulier. Lorsque l'on travaille sur le sort des routes, les perspectives ne sont guère plus rassurantes (du moins si certain.es espèrent encore pouvoir les préserver en l'état et que « tout change pour que rien ne change »). Les rénovations rendues nécessaires par les dégâts causés par le changement climatique entraîneraient un surcoût de 5%, soit 22 Mds€ d'ici 2050 pour un scénario à +2°C (Carbone 4, 2021). Aucune étude récente et chiffré ne semble avoir été réalisée pour un scénario à + 4 degrés (dont l'ampleur des conséquences ne serait pas simplement du double). Pour l'agriculture, et d'ici à 2050, le [CGAAER](#) prévoyait des surcoûts de 1 milliards d'euros par an pour l'accès à l'eau, 1 autre milliard annuel pour les aléas climatiques.

Ce ne sont donc pas les 2 petits milliards d'euros de « prêt verts », pour « s'adapter » (à quoi, comment, selon quel schéma directeur ?) qui vont pouvoir changer quoi que ce soit.

La question n'est donc plus de savoir si ce système économique (reposant sur la pure logique du profit, la confiance des « investisseurs » et des marchés...et un terrifiant déni) va pouvoir « tenir ». La question est plutôt de savoir *quand* il va connaître un crash. En sachant qu'un crash économique entraîne forcément un crash social et politique avec des mouvements de colère, de types insurrectionnels, sans véritables projets alternatifs construits et favorisant donc l'accès au pouvoir de gouvernements plus qu'autoritaires. Est-ce du catastrophisme ? De l'alarmisme ? Nous ne le pensons pas. Il nous faut donc bien « *nous préparer* », collectivement et non pas en mode « survivaliste individualiste », en regardant la réalité en face : il n'existera *aucune forme d'adaptation qui nous permettra de continuer à vivre de la manière dont nous le faisons aujourd'hui*. A nous d'inventer une nouvelle société, écologique, solidaire et viable.

Régis Dauxois

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET LOI RESILIENCE

Tenir le cap et dénoncer le « greenwashing »

Les aménagements qui imperméabilisent les sols avec du béton ou du bitume, aggravent considérablement la perte de la biodiversité. Tous ces chantiers détruisent de manière irréversible les qualités écologiques des terrains et des réservoirs de carbone.

L'artificialisation des sols⁽¹⁾ a donc un impact direct sur le climat.

Chaque année, en France, entre 200 et 300 km² sont imperméabilisés, soit 2 à 3 fois la taille de la ville de Paris. La loi Résilience de 2021 fixe des objectifs mais les collectivités sont aussi face à des difficultés. Tour d'horizon.

En 2020, la bien maltraitée convention citoyenne pour le climat définissait des objectifs pour lutter contre l'artificialisation des sols : la consommation de terre exprimée en hectare devant « être réduite du quart sur la période 2021-2030 rapport à la période 2000-2020 ». A juste titre, la CCC proposait d'interdire « toute artificialisation des terres – ouverture de zones à construire – tant que des réhabilitations de bâtiments existants (logements anciens, friches commerciales, artisanales ou industrielles) sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante » ; ou encore, concernant les zones commerciales et zones artisanales, de « prendre une mesure au niveau national d'interdiction de nouvelle surface artificialisée, sauf dans les zones où la densité de surface commerciale et artisanale par habitant est très inférieure à la moyenne départementale ». Suivaient encore d'autres mesures, comme « Renforcer les dispositifs fiscaux existants contre la vacance des logements et des bureaux (augmenter la taxe). Mieux utiliser notamment les dispositifs existants de réquisition de logements pour la mise en location et/ou la rénovation », « Autoriser la construction d'habitats collectifs et de services de proximité, après obligation de concertation sur les projets, dans les zones dominées par l'habitat individuel peu dense (les zones pavillonnaires notamment). ». Des mesures tout à fait raisonnables (voire même trop modérées) qui ont pourtant heurté les personnes n'ayant pas conscience de l'urgence de la situation (on ne touche pas au rêve du « pavillon » !)



Des mesures tout à fait raisonnables (voire même trop modérées) qui ont pourtant heurté les personnes n'ayant pas conscience de l'urgence de la situation (on ne touche pas au rêve du « pavillon » !)

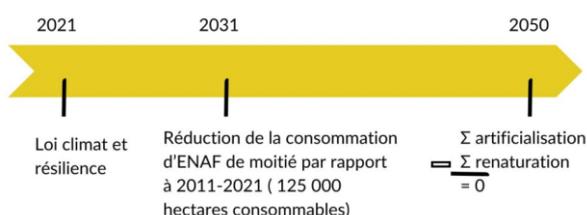
La loi résilience d'août 2021

Avec la loi résilience promulguée le 22 août 2021, la bétonisation des terres est encadrée. Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette (ZAN) devra être

atteint d'ici 2050. Cet objectif sera décliné dans les territoires. Un principe général d'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux qui entraîneraient une artificialisation des sols est posé ([Source](#)).

La nécessité de la loi est bien comprise par les élu.es. Cependant cela implique une réflexion de fond sur les nouvelles formes d'aménagement du territoire, les trajets entre l'habitat et les lieux de travail ⁽²⁾. C'est tout le « comment on construit » qui est réinterrogé et remis en question. Et sur le terrain, ce n'est pas simple !

OBJECTIF ZAN



Note : (1) Le code de l'urbanisme définit l'artificialisation comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». (2) en construisant des « zones d'activité » éloignées des lieux d'habitat, ce qui va à l'inverse d'une nécessaire densification.

Car justement, les trajets domicile travail, pour ne prendre que cet exemple, cela ne se décrète pas ! Par ailleurs, une conséquence de la loi fait grincer des dents : ce sont les Régions qui vont distribuer les droits à artificialiser. Elles vont faire des choix, en donner plus ici et moins là... En Auvergne-Rhône-Alpes, la règle sera identique pour tous, à savoir une division par deux. Plus précisément, les territoires sont limités à 45% de leur précédent bilan, pour mutualiser 5% de droit d'artificialisation à la Région. Problème : les territoires qui ont été « mauvais élèves » jusqu'à présent vont encore bénéficier d'importants quotas (puisque le travail à réaliser sera estimé plus important, et pour cause !), alors que ceux qui avaient préservé la nature seront aussi limités à *deux fois moins* que leurs pratiques passées (déjà faibles). Une double peine en quelque sorte.



Les négociations locales ne seront pas aisées non plus, car le droit d'artificialisation s'applique avec un SCOT (Schéma de cohérence territoriale) concernant plusieurs dizaines de communes. Ces dernières seront contraintes de s'entendre pour se « partager le gâteau » (on imagine l'ambiance !).

Loi du 20 juillet 2023, encore du temps perdu...

Face aux difficultés remontées des territoires, une loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre des ZAN a été promulguée le 20 juillet 2023 ([Source](#)). Elle prévoit notamment des délais supplémentaires pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme. Le risque de ce type de loi étant bien évidemment que l'on perde encore du temps au lieu d'analyser réellement les blocages. Trois décrets d'application de la loi Climat et Résilience sont actuellement publiés (JO du 28 novembre 2023).

- le premier décret précise notamment ce que recouvre la notion de surface artificialisée ;
- le second décret « ajuste » les objectifs de mise en œuvre de la sobriété foncière
- le troisième décret porte sur la composition et les modalités de fonctionnement de la « commission régionale de conciliation » sur l'artificialisation des sols. Cette commission, instituée par la loi du 20 juillet 2023, interviendra en cas de désaccord entre l'État et la région concernée par de grands projets d'infrastructures.

Nous comprendrons bien que cette série de mesure ne résout rien dans les faits. La loi de 2023 permet aussi à certains documents d'urbanisme d'avoir des objectifs moins ambitieux au risque de remettre en cause le ZAN. >>

Soutenez REPORTERRE !



À propos de Reporterre

Reporterre est un média indépendant dédié à l'écologie sous toutes ses formes. Le journal est géré par une association d'intérêt général à but non lucratif, et n'a donc pas d'actionnaire. Il emploie une équipe de journalistes professionnels, et de nombreux contributeurs. Le journal est en accès libre, sans publicité, et financé à 98% par les dons de ses lecteurs.

[Reporterre édite deux lettres \(une mensuelle et l'autre quotidienne\)](#)

Pourtant des axes de redirection écologiques très concrets existent !

- Sur le territoire national, il existe **150 000 hectares** de friches industrielles et **3 millions de logements vacants** ! Une priorité serait de les réquisitionner pour pouvoir y construire de nouveaux logements (en technique bas carbone).
- Comme le souligne la FNE, la transformation des **bureaux vides** (souvent spéculatifs) en logements doit aussi être étudiée du fait du développement du travail à distance. Par exemple, un record de plus 4 millions de m² de bureaux vacants a été franchi en Ile-de-France en 2022 ([source](#)).
- Le réhaussement des immeubles de faible hauteur, avec un ou deux étages supplémentaires est aussi une solution à généraliser d'urgence, à l'instar de ce que font déjà plusieurs municipalités (à noter que l'unanimité des copropriétaires n'est plus requise depuis la loi Alur).
- Concernant le difficile problème des temps de trajets domicile-travail, ce n'est pas seulement le télétravail qui devrait être développé mais également le principe du tiers lieu (voir les travaux du [laboratoire d'innovation sociale](#) du centsept à ce sujet).
- Mais surtout, il nous suffit d'observer quelques vues aériennes pour nous rendre compte de l'immensité des surfaces « gâchées » par des espaces commerciaux, des zones pavillonnaires, un « **mitage** » totalement irraisonné des territoires.



Il nous faut enfin revenir un instant sur cette sombre affaire de « **compensation** ».

Si la démarche « *éviter, réduire, compenser* » (ERC) s'applique à tous les grands projets d'aménagement urbains, la troisième étape est plus que problématique ! L'idée qu'il serait possible de « compenser » des effets négatifs sur l'environnement, grâce à des projets de restauration écologique, ne correspond pas à la réalité. Car cela veut dire « renaturer » d'autres sols, préalablement artificialisés et qui ont perdu toute vie biologique ! Recréer un sol agricole vivant, une prairie, des bois et forêt sont des processus très longs (et coûteux !).

Autrement dit, cette notion de compensation relève clairement du greenwashing et d'une stratégie (une énième) de fuite en avant. Comme l'écrivent nos ami.es de l'*Atelier d'écologie politique* ([Atecopol](#)) : « *En réalité, le principe de compensation tel que défini et pratiqué dans nos sociétés n'est pas un bien qui compense un mal, mais un mal qui « compense » – c'est à dire qui annule ou réduit – un bien, puisque restaurer une terre ou l'atmosphère devient une autorisation à dégrader ailleurs, alors que l'état actuel de la biosphère commande à la fois de restaurer et de ne plus dégrader* ».

Qu'on le veuille ou non, il va falloir *densifier* et faire des *économies drastiques* de surfaces pour redonner une chance à la biodiversité et à des prairies ou forêts qui sont d'indispensables puits de carbone.

Jélif B. (Lyon)

LE VRAC

(Vers un réseau d'achat en commun)

Source Radio Anthropocene

10 ans d'existence ! C'est en décembre 2013 que le bailleur Est-Métropole-Habitat (EMH), à Lyon, et la Fondation Abbé-Pierre créaient l'association VRAC afin de développer le reste à vivre de ses locataires et dans le cadre d'une stratégie de lutte contre l'isolement.

VRAC fut ensuite accompagné par Alter'Incub. En mai 2016, est créée l'association VRAC Strasbourg Eurométropole. La création de nouvelles associations VRAC s'enchaîne avec Bordeaux en 2017, Toulouse et Paris en 2018, Saint-Etienne, Nantes, Rennes en 2020. En 2022 sont créées les VRAC à Avignon, Pays d'Arles, Plaine Commune et Seine Ouest... En octobre 2022, la MESA est inaugurée à Lyon 8ème : c'est la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation, un projet porté par les associations VRAC, Lyon Métropole et Récup et Gamelles. Ce tiers-lieu, situé dans le quartier prioritaire de la ville de Lyon Langlet-Santy, réunit une cantine et épicerie solidaires à triple tarification, une cuisine ouverte à destination des habitant·es et un site d'échanges et de rencontres lors d'ateliers et animations.

Le 15 février, Radio Anthropocène avait le plaisir de recevoir Loïc RIGAUD, directeur du Réseau VRAC sur la métropole de Lyon.

Voici un extrait retranscrit de cette émission (« L'invité.e des Regards »).

Radio Anthropocène – (...) Loïc Rigaud, vous êtes directeur du réseau VRAC sur la Métropole de Lyon.

VRAC (...) développe des groupements d'achats, principalement dans les quartiers populaires et milite pour l'accès de tous à l'alimentation de qualité ; [en luttant] contre la précarité alimentaire. Nous voulions en savoir un peu plus sur l'expérimentation qui allait être menée à Lyon [8].



Loïc Rigaud – Le projet vient juste de commencer. Nous avons eu les premières réunions hier soir, à la Mairie du 8^{ème} arrondissement qui a bien voulu nous accueillir. Nous avons présenté aux habitants le principe de la construction d'une *caisse solidaire de l'alimentation* (...). Le principe d'une caisse étant que les personnes peuvent y cotiser, les collectivités aussi. Les personnes qui souhaiteront participer à la dynamique pourront bénéficier d'un montant compris entre 100 et 150 euros par mois [ce qui leur permettra] d'acheter des denrées alimentaires de qualité, dans un réseau de structures conventionnées sur le huitième arrondissement.

Radio Anthropocène – Est-ce que l'on peut faire l'état de la précarité alimentaire aujourd'hui en France ?

Loïc Rigaud – Ce sont des éléments qui sont difficiles à avoir. En gros, on considère, avec des chiffres datant plutôt de la période du Covid de 2020, qu'il y a environ 10 % des personnes qui, au quotidien, se nourrissent aujourd'hui à l'aide alimentaire. Les chiffres changent, entre 7 et 10 / 11 % en fonction des périodes. Il n'y a pas de comptabilité nationale. [Par contre] nous connaissons les chiffres de la pauvreté. Sur la métropole de Lyon, nous avons 16% de taux de pauvreté en 2021 (12,7% sur la région AURA). Ce qui montre qu'il y a une concentration de la pauvreté sur la métropole et sur les villes.



Cela fait environ 213 000 personnes qui sont en situation de pauvreté. On note une augmentation de 10% de ce taux de pauvreté depuis 2013.

(...)

Radio Anthropocène – Une question sur le mode de fonctionnement et de récolte des denrées alimentaires que vous fournissez. (...) Comment récoltez-vous ces produits ?

Loïc Rigaud – Je vais refaire un peu d'histoire et cela fait le lien avec la crise des agriculteurs aujourd'hui. A

Vrac, on aime bien démontrer que le système alimentaire en place tue trois fois : une première fois, les paysans ; une seconde fois les consommateurs ; et une troisième fois l'environnement.

Chez *les paysans*, comme vous le savez, il y a un taux de suicide très important du fait de la pression que leur met notamment la grande distribution, mais c'est aussi une question de santé [en raison des produits utilisés, ndlr].

Les *consommateurs*, parce que les produits sont de mauvaises qualités et contiennent des « polluants éternels » qui abîme la santé (par exemple, le diabète est l'une des conséquences directes d'une mauvaise alimentation).

L'*environnement*, parce que tous ces produits vont dans la terre.

C'est donc bien ce système alimentaire qui est combattu en partie, par un certain nombre d'organisations syndicales comme la Confédération Paysanne (...).

Le système de l'aide alimentaire fonctionne sur ce mécanisme, avec, en gros depuis « l'ère Coluche » et la mise en place des Restau du Cœur, un système qui permet à la grande distribution de donner son surplus alimentaire aux bénévoles qui vont le distribuer sur les points de vente (...).

Au départ [ce système] était présenté comme de la lutte « anti gaspi », et il permet de nourrir beaucoup de personnes (...).

Pour autant, c'est un mécanisme qui va entretenir la grande distribution. [Celle-ci] a besoin d'avoir un *flux tendu* sur ses rayons alimentaires, avec (...) un gaspillage systémique.

A VRAC, nous allons essayer de promouvoir un autre modèle, et cela fait le lien avec votre question (« d'où viennent les produits »).

Nous allons acheter directement ces produits aux paysans et en *circuits courts*, avec un *intermédiaire au maximum*. L'objectif étant de rémunérer les producteurs correctement (...). Et nous allons revendre ces produits directement aux habitants des quartiers, aux étudiants qui sont en précarité. Le principe étant [aussi] que les personnes en précarité doivent être nourries par l'Etat, VRAC va aller chercher des subventions publiques et privées pour payer son fonctionnement logistique et proposer des produits à prix coûtants producteurs (...).



Radio Anthropocène – Vous parliez de deux publics phares qui sont les personnes des quartiers populaires et la population étudiante. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment est-ce que tout cela est né (...) ?

Loïc Rigaud – Le projet VRAC est né il y a dix ans maintenant. Au départ, c'est la *Fondation Abbé Pierre* et un bailleur social, *Est-Métropole-Habitat*, qui ont souhaité fonder le projet pour proposer une offre à ses habitants locataires sociaux sur les quartiers populaires.

Très rapidement, nous nous sommes tournés sur un projet autour de l'alimentation, et une alimentation durable. Le principe étant d'acheter en commun avec les habitants. En mettant en commun toutes ces commandes, nous allons pouvoir acheter à un prix d'environ *demi-gros* sur le prix du marché. Ce mécanisme de groupement d'achat où la participation, comme sur une Amap, [permet] de baisser le coût de sortie du produit. Les produits que nous vendons vont sortir à près de *-30% du prix du marché* [tels que pratiqués] dans une épicerie classique. Et nous avons aussi une *tarification sociale* (...), et là, on retombe sur l'aide alimentaire, à moins de 50 % (...). Cela, c'est pour des personnes qui sont en grande précarité et qui vont être prescrites par un travailleur social.



Radio Anthropocène – C'est la prescription par un travailleur social qui amène à cette tarification ? (...)

Loïc Rigaud – Là, on est bien sur un financement de l'aide alimentaire et nous avons forcé un peu la main à l'Etat. Nous avons fait du plaidoyer au niveau national pour faire en sorte qu'il y ait d'autres moyens d'avoir de l'aide alimentaire que les « restes » de la grande distribution et donc nous avons un fond qui a été créé par l'Etat qui s'appelle le fond « *mieux manger pour tous* ».

[Il] permet d'expérimenter d'autres manières de faire dont cette troisième tarification sociale. (...) Vous pouvez aller voir un travailleur social d'une maison de la Métropole et des solidarités, du CCAS de votre ville (...). Il va évaluer votre situation individuellement et vous orienter vers Vrac. Nous ne vous demanderons pas plus d'informations. Nous essayons justement de démonter ce système où il faudrait montrer patte blanche auprès de chaque institution. A vrac, une simple orientation permettra d'accéder à cette tarification pour une année dans l'un des quatorze groupements d'achats VRAC de la Métropole de Lyon. Là, c'est quel que soit le territoire où l'on habite, en quartier populaire ou pas.

Radio Anthropocène – (...) Est-ce que vous avez une perspective de « sortie » de ces quartiers populaires ? [C'est-à-dire passer à une autre échelle] ?

Loïc Rigaud – (...) Le changement d'échelle nous l'évoquons plutôt à travers la question de la *sécurité sociale de l'alimentation* que l'on a évoquée au début de cet entretien. Le principe étant d'avoir un droit à l'alimentation pour tous et toutes et qui serait une sorte de *commun*. Aujourd'hui, nous considérons que tout le monde devrait pouvoir manger en *quantité* suffisante mais aussi en *qualité*, ce qui change par rapport aux quarante dernières années sur la conception de l'alimentation. Les chercheurs ont fait des évaluations, [et il faut un minimum] autour de 150 euros par personnes et par mois, [pour] manger à sa faim.

Pour visiter le site national et les pages des VRAC locaux, c'est [ici](#) :



Le reste serait à la charge de chacun, mais l'Etat pourrait prendre en charge [ce minimum] [en suivant l'exemple] de ce qui a été fait avec la Sécurité sociale (...), avec une cotisation qui serait [versée] par les salarié.es et qui permettrait à l'ensemble des habitant.es d'avoir, en France, cette tarification.

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là et c'est pour cela que nous parlons plutôt de *caisse de solidarité alimentaire*. (...) Ce système permettrait déjà de développer à l'échelle du territoire national une action concrète et une alimentation de qualité.

A Vrac nous sommes (...) une structure associative qui est dans l'ESS et dans le champ de l'action sociale et nous avons vocation à aller dans ce que l'on appelle des *déserts alimentaires*, des endroits où il n'y a pas d'offre d'alimentation de qualité accessible, parce que le marché étant le marché, (...) nous n'y trouvons pas de biocoop ou d'autres magasins bio (...).

Donc c'est pour cela que nous y sommes présents [dans les quartiers populaires] (...)



Radio Anthropocène – C'est ce que vous appelez donc la « démocratie alimentaire » (...) ?

Loïc Rigaud – La démocratie alimentaire, c'est plutôt le moyen que vont avoir les habitants pour se saisir de la question de l'alimentation (...). On parle là d'éducation populaire, (...) d'actions visant à interpeller les pouvoirs publics ou les entreprises sur la qualité de leurs produits.

La sécurité sociale de l'alimentation s'inspire de ce volet, parce que c'est comme cela qu'elle a été créée en 1945, par des groupes qui s'organisaient à l'échelle départementale pour diriger et faire des choix collectifs sur ce qui serait remboursé ou ce qui ne le serait pas.

(...) Nous testons la sécurité sociale de l'alimentation dans le 8^{ème} arrondissement, avec un groupe de cinquante habitant.es que l'on est en train de recruter (...) et qui dirigera, décidera des montants précis qui seront donnés à chacun, (...) du cadre du système conventionnel qui sera mis en place avec les magasins et les épiceries du territoire... (...)

Radio Anthropocène – Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la MESA ?

Loïc Rigaud – C'est la « *Maison Engagée Solidaire de l'Alimentation* ». Un nom qui a été trouvé par les habitants du 8^{ème} Arr. C'est un lieu ressources sur les questions d'alimentation. Les habitants du 8^{ème} Arr, du quartier Paul Santy (...) peuvent venir chaque jour. Nous avons beaucoup de femmes dans ce quartier [et] elles peuvent se réunir [dans ce lieu], ce qui n'était pas forcément le cas avant (...).



Elles vont proposer des activités, des actions autour des questions d'alimentation. Ce peut être axé plutôt sur la santé, sur la cuisine (...) et aussi nous avons ce que l'on appelle les « tables du huitième », qui vont porter la sécurité sociale de l'alimentation avec un espace plus politisé (...).

Radio Anthropocène – (...) Comment est-ce que vous arrivez à toucher des populations qui sont (...) plutôt « éloignées » ? (...) [les plus exclues, ndlr].

Loïc Rigaud – Les gens sont « éloignés » aussi parce que, souvent, les projets ne leur correspondent pas. La MESA a mis un an et demi à émerger. Elle a été portée, pendant une année entière, par les habitants. Le projet a été lancé en même temps que le territoire zéro chômeurs longue durée sur le 8^{ème}, avec un groupe d'habitants, de femmes beaucoup, qui se sont investis pour définir ce que devait être la MESA. Aujourd'hui, la MESA est adaptée. Il y a un espace pour enfants, qui permet aux mamans de venir avec eux et aux papas aussi ! (il y en a moins, mais il y en a quand même !).

Du coup, le lieu leur ressemble et nous n'avons pas de problèmes de mobilisation. On attendait 300 adhérents sur une année, et on était à 800 quand on a fait le bilan en décembre 2023. Donc, pour une première année de lancement, c'est conséquent. Sur ces 800 personnes, nous en avons plus de 300 qui ont été orientées par des travailleurs sociaux, qui bénéficient aujourd'hui de la tarification sociale et

les trois quarts sont issus du quartier Paul Santy ou du 8^{ème}, avec un vrai effet de proximité. Il n'y a pas beaucoup d'initiatives de ce type au sein même des quartiers populaires. Finalement, je dirais que la réponse n'est pas de savoir si nous sommes « éloignés » ou pas, (...) mais est-ce que l'offre qui est proposée répond aux besoins des personnes concernées.

Radio Anthropocène – Est-ce que c'est le même objectif qui est fixé avec la « Halle agricole » dans le 9^{ème} arrondissement à la Duchère ? (...)



Loïc Rigaud – Sur la Halle, c'est un projet qui est transitoire (...). Il est en phase de construction avec les habitants. L'objectif étant d'interpeller et pas forcément de « coller » ce que l'on a fait dans le 8^{ème}, de travailler le projet avec les habitants (...). L'objectif de la Halle, c'est qu'elle touche l'ensemble des habitants de la Duchère. Nous sommes plutôt partis sur un projet de marché, hebdomadaire (...), ce qui va permettre de rendre accessibles des produits frais toutes les semaines et des produits secs une fois par mois sur le centre social. (...). Un collectif des habitants est en train d'être créé et un conseil de maison sera créé sans doute sous peu pour pouvoir gérer cette structure démocratiquement.

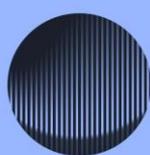
Radio Anthropocène – Ce sera le mot de la fin. Vous évoquez la nature transitoire du dispositif. Je vais être un peu provocateur mais est-ce que l'on ne pourrait pas souhaiter finalement la fin de dispositif comme les vôtres puisque le caritativisme rentre en contradiction avec les principes de solidarité que pourrait assurer un Etat « responsable » ? Est-ce que vous souhaitez la fin de votre dispositif ? (rires !)

Loïc Rigaud – Nous souhaitons la fin de notre dispositif mais, par contre, nous nous inscrivons en faux sur le fait que nous serions un modèle caritatif, justement parce que l'on permet de sortir les gens de l'aide alimentaire classique et d'un système de dons. Finalement, puisque les gens viennent acheter ces produits à Vrac, nous les remettons plutôt dans le champ du « marché », mais c'est un marché qui est subventionné en partie pour permettre une tarification sociale.

Nous sommes plutôt sur ce chemin et nous essayons de transformer les politiques publiques pour qu'elles sortent de ce système où nous aurions des bénévoles qui viennent passer du temps et donner à des précaires mais plutôt sur un schéma comme VRAC où les adhérents viennent se saisir eux-mêmes de leur propre alimentation et de leurs propres problématiques pour arriver à s'en sortir.

(...)

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'interview [ICI](#).



RADIO ANTHROPOCENE

Pour écouter Radio Anthropocène, c'est [ICI](#)

[L'association Cité Anthropocène](#) s'est spécialisée dans la médiation scientifique et la vulgarisation des savoirs à travers plusieurs projets : Festival, veille anthropocène, cours publics, Radio Anthropocène, Editions. Des chercheurs-e-s, artistes, architectes, saisi-es par l'urgence du changement climatique assument de sortir de leurs universités pour rentrer dans l'arène et faire converser sciences, arts, et sociétés.

DEVENIR SOIGNEUR ANIMALIER ?

La première chose à savoir est qu'il s'agit d'un métier passion qui implique de très fortes contraintes de vie. Il y a très peu d'offres, il faut accepter d'être **mobile** sur l'ensemble du territoire (voir à l'étranger), de souvent travailler les WE et d'enchaîner les CDD (si la vie en caravane et camping vous tente !).

Une recherche sur *métierScope* (ex *IMT*) nous conduit à quelques chiffres significatifs (et à des mauvaises surprises) : il y aurait eu « 2370 offres déposées sur le site de Pôle Emploi et de ses partenaires » au cours des douze derniers mois, pour 11 400 candidatures, ce qui n'est pas un ratio trop problématique. Sauf que sur les offres observées, la plupart ne correspondent aucunement à du soin animalier ! Nous y découvrons des offres de vendeurs en ménageries comme des postes de « dog sitter », de palefreniers en centres équestres traditionnels ou de captures d'animaux errants sur la voie publique ! Pire encore, la recherche est largement faussée par la centaine d'offres déposées par les directions... d'aéroports recherchant des « agents de prévention du péril animalier » (en rapport avec la prévention des risques de collisions).

Autant dire que le nombre d'emploi en soigneurs animaliers est bien plus réduit. Au final, Sur les 235 offres figurant dans le résultat de la recherche et après avoir aussi écarté les offres d'emploi de quelques journées, nous n'en avons retenu que 7.



Ainsi, vous aviez à cette période, des offres telles que :

- un agent soigneur animalier dans un refuge indépendant (dans le 88), qui recueille principalement des chats, chiens mais aussi quelques animaux de ferme et chevaux. CDD de 7 mois.
- un soigneur animalier en milieu marin, pour l'Aquarium Marin de Trégastel dans le département 22 (le soigneur devant savoir plonger). CDD de 6 mois.
- Un aide soigneur pour le « donjon des aigles » dans le 65. CDD de 6 mois.
- Un agent technique animalier à la Welfarm dans le 55 (la Hardonnerie). Sans doute l'offre la plus intéressante. Il s'agit d'un CDI et l' [Hardonnerie](#) est une ferme refuge et éducative.
- Un poste d'intervenant.e en médiation animale dans le 91 (« *conception et animations de séances de médiation par l'animal et ateliers pédagogiques adaptés au public* »), en CDI. Il semblerait que ce soit une « ferme zoo ».
- Un poste de soigneur animalier en refuge non ouvert au public, dans le 82. Ce refuge est « dédié exclusivement au bien-être animal, accueillant des chevaux, des chiens en liberté et de nombreux animaux de la ferme ». C'est un CDD de 6 mois mais avec perspective de renouvellement et de CDI.
- Un poste de soigneur animalier à Trappes (78), pour l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le poste est au sein de la ferme pédagogique. C'est un CDD de 12 mois

Les compétences requises (observées sur les offres précitées)

- Le permis B est quasi-systématiquement exigé (transport),
- La détention de CACES (notamment R482 cat. E et F) est parfois un plus (engins de chantier, tracteur...)
- L'attestation de premiers secours est parfois demandée
- Un CAP soins animaliers est parfois demandé mais n'est pas toujours exigé.
- Les postes sont fréquemment atypiques avec des profils de « couteau suisse »...

RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Les formations

Le RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles), une seule certification apparaît : celle de « soigneur animalier en parc zoologique ». En voici une liste (non exhaustive) :

- Le [CFPPA du Loir et Cher \(à Areines\)](#). Elle est accessible en formation continue pour adultes. Elle dure 700 heures en centre et 490 heures en entreprise.
- La [MFR de Carquefou](#) dispense cette formation soit en formation continue soit en alternance. Pour candidater, il faut justifier de plusieurs expériences en parc zoologique (minimum 1 mois). Elle n'excède pas 2282 euros (voir les [tarifs](#))
- Le [CFPPA de Gramat](#) (Lot). Justifier d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP) ou justifier d'un an d'activité dans le secteur professionnel ou de trois ans d'activité tout secteur confondu ou être en situation de CPF Transition Professionnelle. L'expérience professionnelle en lien avec les animaux (d'établissements zoologique, d'élevage ou domestique) est recommandée.
- [Fauna](#) : l'institut de formation de Fauna est situé à Val-de-Dagne près de Carcassonne. Sa formation soigneur animalier et animateur en parc zoologique comprend 1400 heures de formation dont 840 en parc animalier. Elle coûte 5 990 €.
- Le [CFPPA de Vendôme](#) entre Blois et le Mans a créé une formation de 34 semaines (20 en centre et 14 en stage) préparant au métier de soigneur animalier. Seulement 18 places sont ouvertes chaque année. Pour être admis, il faut avoir 18 ans ou plus, être titulaire d'un baccalauréat et justifier d'une expérience d'au moins un mois dans un parc zoologique. Suite au dépôt du dossier de candidature, des tests d'évaluation et un entretien de motivation sont programmés. Tarif sur demande.
- [Siane Formation](#) est situé à Sainte-Croix-en-Jarez dans la région de Lyon et de Saint-Etienne. Formation d'un an à une douzaine de personnes chaque année. L'organisme dispose d'un parc animalier sur place pour faciliter la mise en pratique des enseignements. La formation est accessible au prix de 6 200 €. Pour l'intégrer, il faut être titulaire du bac, avoir fait un stage d'au moins 3 semaines dans un parc zoologique et valider les tests d'évaluation et l'entretien de motivation.
- La [Ferme de Souchinet](#). Dans les Hauts de France, et plus précisément à Verneuil sous Coucy, la Ferme de Souchinet est un parc animalier qui propose également une formation au métier de soigneur animalier. La formation se déroule sur 8 mois dont la moitié prend la forme d'un stage professionnel. Il est nécessaire d'être majeur et d'avoir réussi les examens écrits ainsi que l'entretien oral pour rejoindre la formation dont le coût s'élève à 5 550 €.
- Le [lycée professionnel Saint-Joseph](#) à Bucquoy est un lycée agricole qui propose une formation de technicien en établissement zoologique sur 1 an. Elle a la spécificité de préparer à un être soigneur animalier à l'étranger puisqu'elle intègre un module de formation préparant le passage de l'épreuve du TOEIC pour valider le niveau d'anglais de ces élèves. Le prix de la formation est de 8 000 €.
- L'association pour la protection des animaux [Animal Protect](#) à Landiras a ouvert une formation au sein de son parc animalier. Les dix-huit semaines de cours sont complétées par deux semaines de stage. Cette formation dont le coût s'élève à 6 550 € est réservée aux personnes âgées de plus de 18 ans. La sélection des candidats se fait sur concours.
- [Circas Zoo](#) situé à Lacanau dispense plusieurs formations de soigneurs animaliers dont deux formations spécialisées dans les rapaces.

Les formations à distance

- Le [Cours Animalia](#) propose des cours au format vidéo et comprend une semaine de stage au Zoo du Bois d'Attilly en Seine et Marne.
- L'[IFSA](#) : les cours sont dispensés par correspondance inclut également un stage de deux mois en milieu professionnel. Il est possible de s'inscrire à des modules complémentaires. Le tarif de base de la formation est de 2 400 €.
- La [Formation soigneur animalier](#) propose une formation "préparation soigneur animalier" qui peut vous permettre de vous préparer aux concours d'entrée dans les écoles précitées. Chaque module est au prix de 75 euros (10 modules).

PROTEGEZ VOTRE FORET !

Ce dossier sur nos forêts, voilà un bout de temps que nous y pensions. Mais il faut dire que le nombre de questions à traiter aujourd'hui, dans le cadre de la problématique de l'Anthropocène, est malheureusement phénoménal !

Nous voulions réaliser un support aussi synthétique que possible, qui traite à la fois de notre rapport à la forêt, de la compréhension que nous en avons et des perspectives avec un énoncé de pistes concrètes. Nous espérons que ce texte pourra servir à des actrices et acteurs de la transition écologique, que ce soit pour lancer et animer des débats ou pour enrichir leurs supports documentaires... Bonne lecture !



Notre rapport historique à la forêt...

Bien trop souvent la forêt est, à nos yeux, un *espace extérieur* aux humains (sauf pour quelques individus qui vont y vivre, en étant toisés comme des « originaux » par les « civilisés et modernes »). Comme le soulignent Sébastien Jahan et Emmanuel Dion ([Le peuple de la forêt, 2003](#)) l'Homme perçoit cet environnement sylvestre bien plus comme un *espace frontalier* et de *voisinage* que comme un milieu de vie à part entière. La forêt, zone de « prélèvement » régulier lui demeure essentiellement *extérieure*.

Du monde sauvage que symbolise avec force la forêt, endroit sombre, inhospitalier, où vivent des fauves (et d'où surgit la bête du Gévaudan !), l'Humain en a une peur profonde. Comme d'ailleurs comme de tout ce qui est sauvage. Alors, elle doit être soit maintenue à plus grande distance, soit rasée, soit domestiquée !

Tout se passe comme si les humains (ou disons la plupart d'entre eux) avaient toujours considéré la forêt comme un élément terrestre sans rapport direct avec leurs origines, ou, à contrario, comme la parfaite représentation d'une « Nature originelle » foncièrement dangereuse, dont il devait à tout prix s'extraire et s'éloigner. Dans les deux cas, la forêt est un « autre monde ».



Aujourd'hui, le rapport qu'entretiennent les humains avec la forêt est plus que distendu. Si *l'homotechnologicus* sait discriminer des centaines de produits (des téléphones aux marques de vêtements, en passant par la multiplicité des « bagnoles que l'on adore »), il ne sait généralement pas différencier deux espèces d'arbres communs. Il faut donc bien le reconnaître : la plupart d'entre nous ne savent pas *ce qu'est une forêt* (et nous nous incluons dans les ignorants, même si nous avons tenté de combler nos abyssales lacunes en rédigeant ce dossier).

L'homme ne descend pas du singe !

Il existe un lien ancien et profond, largement sous-estimé, entre « elle » et « nous ». Nous pouvons même dire que *c'est la forêt qui nous a fait*. Comme se plaît à le dire le paléontologue Pascal Picq : « *l'homme ne descend pas du singe, mais il descend de l'arbre* » ([Sciences et Avenir, 2020](#)).

« Chevilles ultra-mobiles pour mieux grimper, gros cervelet autorisant une meilleure coordination dans l'espace mais aussi l'apparition de la conscience : notre anatomie a été forgée au fil de millions d'années de vie dans les arbres... avant de nous permettre de les quitter » (ibid). Pour nos lointains ancêtres, la forêt était un abri et un garde-manger, mais aussi une « matrice », un terrain de jeu évolutif qui, selon les études climatologiques, paléontologiques, a puissamment contribué à les façonner et à leur conférer des traits qui les distinguent franchement des autres mammifères.



Mais c'est quoi au juste, les forêts ?

Leur apparition résulte d'une (très) longue évolution. Les premiers végétaux (plus d'un milliard d'année en arrière) furent sans doute des algues vertes minuscules dans les océans. Puis, à partir d'elles, d'autres végétaux (proches des mousses) sont apparus sur la terre ferme (500 millions d'années). Les plantes se sont diversifiées avec des fougères et des plantes à graines. Les arbres sont alors apparus, à plusieurs reprises sans qu'une espèce d'arbre en particulier ne soit l'ancêtre des autres.

Les forêts d'hier et d'aujourd'hui se caractérisent d'abord par le fait d'être des écosystèmes complexes. Ce n'est nullement une série d'arbres « poussant les uns à côté des autres » ! Cet écosystème se structure à la fois verticalement et horizontalement. D'abord, plusieurs niveaux vont pouvoir être discernés à partir du sol : une première strate de mousses et champignons, une strate herbacée, une strate arbustive, puis la strate arborée (voir le site [Louernos Nature](#)). Horizontalement, la forêt va se constituer avec des sous-ensembles diversifiés : buissons denses, friches, clairières, marais, arbres morts, lisières... Ce qui va former autant de micro-systèmes. Ce sont les peuplements d'arbres qui vont structurer et rythmer la vie de l'ensemble : chimie du sol, filtration de la lumière jusqu'au sol, régulation de la température et de l'hygrométrie (taux d'humidité dans l'air).



Il faut encore rappeler que les facteurs écologiques qui vont déterminer la vie d'une forêt vont être les *facteurs abiotiques* (climat, composition chimique du sol...) et les *facteurs biotiques* (comme la prédation ou le parasitisme...). Le plus important étant de voir combien les interactions y sont multiples entre la faune et la flore (voir le site [observatoire de la biodiversité des forêts](#)). Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, certaines fourmis vont vivre avec un acacia. L'arbre va leur donner refuge et

nourriture. En « échange », les fourmis vont le défendre contre les prédateurs et les autres plantes. Autres exemples : le figuier sauvage va dépendre de la guêpe du figuier pour sa pollinisation. Ou encore, un puissant mutualisme va exister entre les arbres et les champignons (*La vie secrète des arbres*, Peter Wohlleben, 2017). C'est une association symbiotique que l'on appelle mycorhize. Les champignons se fixent sur les racines et développent des réseaux filamenteux à travers le sol. Ce faisant, ils vont accroître sensiblement la surface d'absorption des racines (d'un facteur 10 000 !). En retour, les arbres les nourrissent des sucres nécessaires. Les champignons vont former un véritable

Dossier – Protégez votre forêt !

réseau de communication entre les arbres, qui vont alors pouvoir économiser leurs ressources et même venir en aide à d'autres arbres en difficulté. Notre dernier exemple sera sur les loups, tant décriés par les « moderno-obscurantistes » de notre époque. Ils jouent un rôle extrêmement important pour les écosystèmes forestiers.

Selon le [WWF](#), et suite à étude wallonne, lorsque les chasseurs tuent chaque année 50 000 animaux dans les forêts de cette région du monde, « *ce sont autant de cadavres qui sont immédiatement enlevés (...). A contrario, les loups laissent leurs proies sur place. Cela*



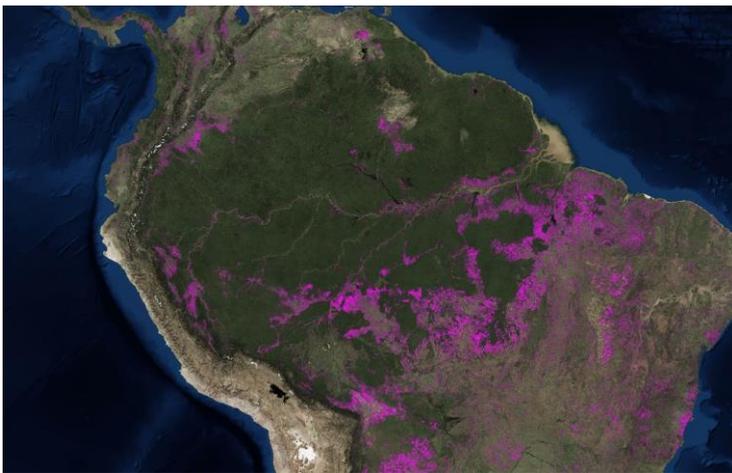
crée une source de nourriture pour d'autres animaux, favorisant la biodiversité ». Avec les lynx, ils sont des régulateurs naturels des populations de mésoprédateurs (prédateurs se situant au milieu de la chaîne trophique, comme le renard, le chat sauvage, le blaireau...). Cela permet du même coup aux petits animaux de prospérer comme le tétras-lyre (le « petit coq de bruyère »). On observe également que lorsque les loups sont présents, ils attrapent principalement des proies faibles, âgées ou malades, ce qui renforce la santé des populations d'herbivores en évitant notamment la propagation des maladies. Enfin, la présence du loup fait que les herbivores évitent les zones où ils auraient du mal à fuir, ce qui donne à la forêt la possibilité de se régénérer sans être piétinée en permanence.

Les forêts, un état des lieux

Dans le monde

La surface forestière mondiale est estimée par la FAO comme étant de 4,06 milliards d'hectares (31% de la surface totale des terres émergées).

Dans leur article collectif, « [Rapport sur l'état du climat 2023 : entrer en territoire inconnu](#) », publié dans Bioscience (Oxford) en octobre 2023, douze chercheurs (dont William J. Ripple, et Johan Rockström), exposent des constats qui devraient toutes et tous nous alarmer au plus haut point.



Entre 2021 et 2022, le taux mondial de perte de la couverture arborée a diminué de 9,7 % pour atteindre 22,8 millions d'hectares par an. Du côté de la forêt amazonienne brésilienne, son couvert a diminué de 11,3%.

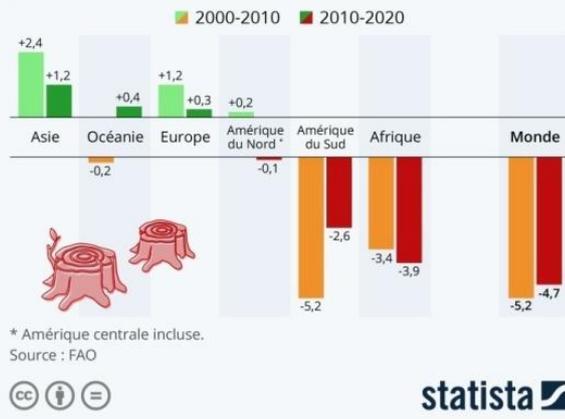
Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Humanité n'est pas sur la bonne voie pour mettre fin ou inverser la déforestation d'ici 2030, malgré les « engagements » pris par plus de cent dirigeants mondiaux en 2021 lors de la COP26. Pire, les forêts apparaissent de plus en plus menacées par

de puissantes *boucles de rétroaction climatique* (effet de réactions en chaîne contribuant à accélérer la dégradation de la situation). Ces boucles impliquent des processus tels que les dégâts causés par les insectes, le dépérissement et les incendies de forêt, etc. Les incendies de forêt record au Canada avaient brûlé 16,6 millions d'hectares au 13 septembre 2023 (Le [bilan définitif](#) indique 18,4 millions d'hectares). Ces incendies étant bien entendu, en partie, liés au changement climatique en cours.

Les opérations de déforestation ne diminuent pas ([source](#)), toujours en dépit des engagements internationaux. Depuis la COP26, une coalition d'organisations de la société civile publie chaque année une « *Evaluation de la déclaration pour les forêts* ».

Forêts du monde : quelles évolutions ?

Variation annuelle nette de la superficie forestière par
décennie, par région et dans le monde (millions d'hectares/an)



En 2022, les auteurs reconnaissaient de « modestes progrès ». Mais en 2023, (23 octobre), la nouvelle évaluation ne confirmait pas ces avancées mais, au contraire, dénonçait un retour en arrière, avec une augmentation de 4% de la déforestation.

Il faut également prendre en compte la « qualité » des forêts disparues. En effet, sur les 6,6 millions d'hectares perdus, 4,1 millions d'hectares étaient des forêts primaires, plus que précieuses pour le climat (car leur capacité à faire « puit carbone » est nettement plus élevée). Les forêts primaires sont aussi bien plus riches en biodiversité et dans leur fonction de régulation des cycles de l'eau. Ce sont les régions tropicales d'Amérique latine et des caraïbes, l'Indonésie, la Bolivie, la République Démocratique du

Congo qui sont les plus impactées. La principale activité qui aggrave continuellement la situation est l'agriculture (le bétail, la culture du soja, l'huile de palme).

En Europe et en France, plus de surfaces mais pour quelle « qualité » ?

Selon la méthode d'inventaire de la FAO, les forêts s'étendent sur 160 millions d'hectares ce qui représente 39% de la superficie de l'Union mais seulement 4% des surfaces forestières mondiales. Notons que les six Etats disposant des plus grandes surfaces sont la Suède, la Finlande, l'Espagne, la France, l'Allemagne et la Pologne (les 2/3 de l'ensemble des forêts européennes, [source](#)).

Dans un contexte mondial de recul des surfaces forestières, les forêts européennes, à l'inverse, sont en expansion continue. Leur superficie s'est accrue d'environ 11 millions d'hectares entre 1990 et 2010 (près de 10 % d'augmentation sur la période) sous l'effet, en particulier, de son expansion naturelle et des efforts de boisement ([source](#)). De plus, environ 37,5 millions d'hectares de forêt (soit 23 % des forêts européennes) appartiennent au réseau *Natura 2000* de protection de la nature, mis en place dans le cadre de la politique environnementale de l'Union, et représentent 30 % des zones couvertes par le réseau.

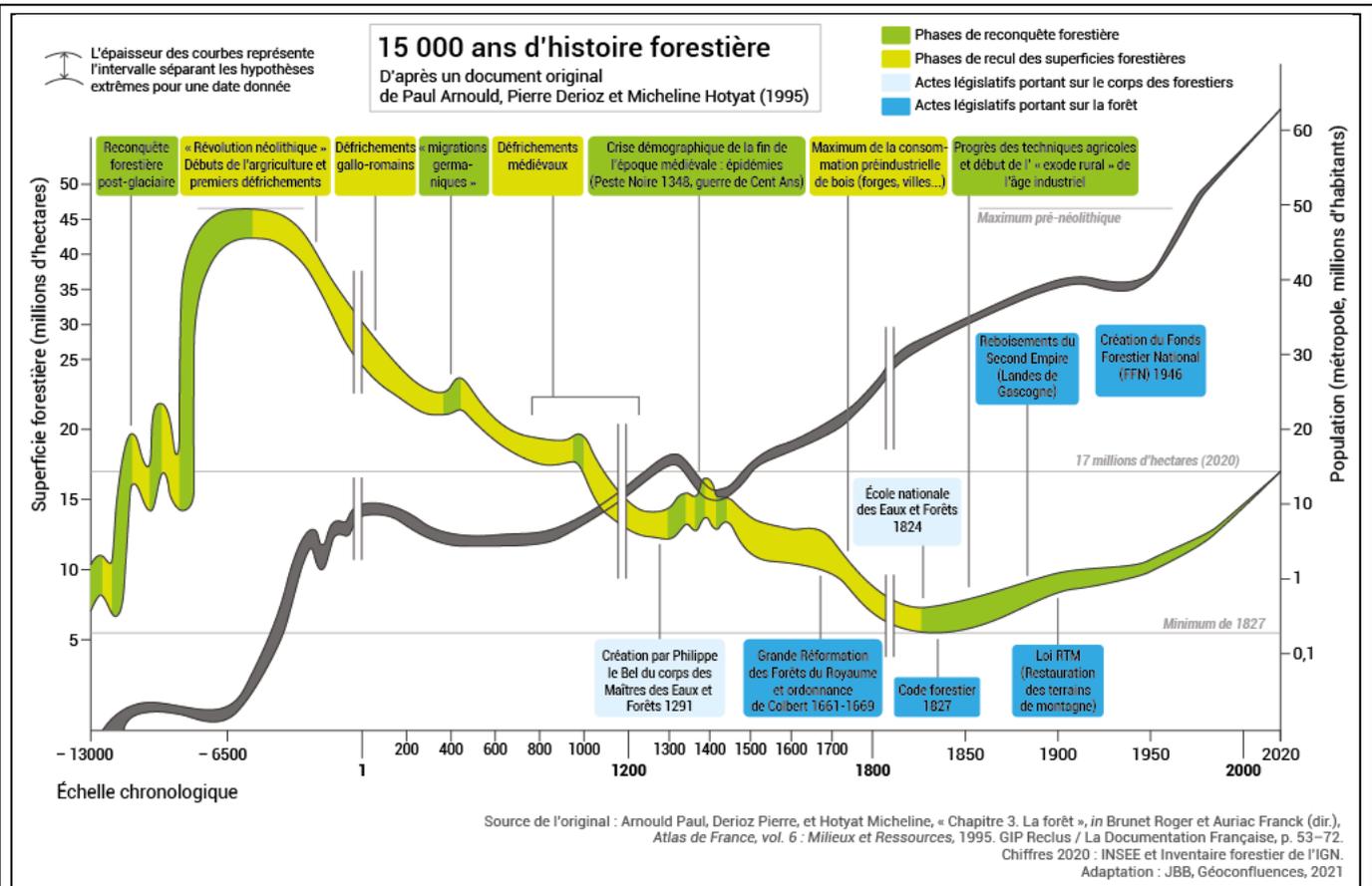
En France métropolitaine, la forêt représente la quatrième surface d'Europe avec plus de 17 millions d'hectares, occupant 31 % de sa superficie ([source](#)). Contrairement à une idée reçue, ces surfaces forestières progressent continuellement depuis le milieu du XIXème siècle. Actuellement, cette progression est évaluée à quelques 80 000 hectares supplémentaires par an, ce qui représente, pour se donner une idée, un gros tiers de la surface d'un département comme celui du Rhône et un quinzième de la surface de la région Ile de France.



Ce n'est pas extraordinaire mais, comme l'explique l'historienne Martine Chalvet, « *Le mouvement de recul s'est inversé avec l'abandon du charbon de bois, l'utilisation d'autres moyens de chauffage et d'autres matériaux de construction* » ([source](#)).

Mais le nombre d'hectares ne fait pas tout. Il y a de forts sujets d'inquiétudes sur la santé des forêts tant européennes que françaises. Une bonne partie de nos arbres ne sont guère en bonne santé : sur la période 2011 à 2019, leur mortalité, estimée à 10 millions de mètres cubes, s'est accrue de 35 % par rapport à la période précédente ([source](#)).

Dossier – Protégez votre forêt !



Selon l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) cette situation s'explique par les nombreuses « crises sanitaires liées à des conditions climatiques difficiles pour les arbres (succession de sécheresses) propices à l'expansion géographique de bioagresseurs, en particulier les insectes xylophages comme les scolytes ou les champignons comme la chalarose ». Le stress hydrique provoqué par la sécheresse impacte également leur croissance, en baisse de 8 % depuis dix ans (*ibid*). La variété des essences, non pas sur le territoire, mais au sein des forêts elles-mêmes, est un facteur important de menace. Selon le [second rapport sur l'inventaire national des ressources génétiques forestières](#), près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques (1), soit 7,5 millions d'hectares. Si cet inventaire montre aussi que certaines espèces cohabitent souvent, les risques liés à cette monoculture sont solidement documentés. Cette dernière favorise la propagation des ravageurs et des agents pathogènes. Une méta-analyse de la littérature scientifique indique que, sur plus de 600 cas d'études, les insectes herbivores causent en moyenne 20 % de dégâts en plus dans les monocultures que sur les mêmes espèces d'arbres poussant dans des forêts mélangées ([source](#)). Par ailleurs, au risque sanitaire viennent s'ajouter les dégâts d'origine abiotique (c'est-à-dire non liés au vivant) causés par le vent, le feu ou la sécheresse.

Les recherches sont plus récentes et, de fait, moins solides que dans le cas des ravageurs, mais plusieurs éléments suggèrent que les forêts mélangées seraient plus résistantes et plus résilientes (elles se remettraient plus vite après une perturbation) que les monocultures. « Ainsi, les feux de forêt se propagent plus facilement dans les forêts dominées par les conifères que dans les forêts mélangées associant des conifères à des essences feuillues, moins inflammables » (*ibid*).



(1) Les peuplements monospécifiques de feuillus et conifères sont des peuplements où l'essence principale n'atteint pas 75 % du couvert libre relatif mais dépasse 50 %, et où aucune des autres essences n'atteint le seuil de recensabilité de 15 %. Définition IGN.

Les mêmes observations et conclusions sont faites par rapport au vent : les forêts mélangées semblent généralement plus résistantes quand elles associent des conifères et des feuillus. Le phénomène est plus contrasté en cas de sécheresses : en fonction des régions et des situations, certaines essences semblent bénéficier du mélange, d'autres non.



Quand le scolyte décime les bois du Morvan

Les forêts et leur importance pour le climat

En plus d'être essentielles pour la biodiversité, pour préserver les ressources en eau, optimiser la qualité de l'air et minimiser l'impact des catastrophes naturelles (glissements de terrain, coulées de boue, inondations), les forêts sont un élément clé du système climatique. Cependant la question du bilan carbone des forêts est un sujet complexe. Tout d'abord, il faut distinguer *stock* et *flux*.

Explications : lorsque la forêt pousse, la photosynthèse convertit le carbone minéral de l'atmosphère en carbone organique qui s'accumule alors dans les arbres (feuilles, branches, troncs, racines) et dans le sol ([source](#)). On estime que la photosynthèse des forêts « recycle » annuellement 5% du CO₂ atmosphérique ([source](#)).

Une partie du carbone capté retourne au sol suite à la chute des feuilles et grâce au bois mort (la durée de décomposition du bois mort peut être de plusieurs dizaines d'années).

Par contre, le processus de décomposition de la litière libère du CO₂ dans l'atmosphère sous l'action de bactéries et de micro-organismes. Une partie du carbone est également transformée en composés organiques immobilisés dans les couches de l'humus ou bien transférés dans le sol.

Si la forêt est en *équilibre* depuis de très nombreuses années (des siècles), les *pertes de carbone* liées à la mortalité des arbres les plus vieux ou dépérissants sont plus ou moins compensées par la pousse des jeunes arbres. Les forêts anciennes peuvent donc être des puits ou des sources, mais de faible intensité par unité de surface, en fonction des situations. La forêt n'est donc pas un « aspirateur automatique en continue à CO₂ ».



Cela étant dit :

- si elle s'agrandit, sa biomasse va constituer un stock supplémentaire, donc être relativement en capacité d'absorber une partie des émissions anthropiques.

- Même si la biomasse totale (aérienne et souterraine) d'une forêt reste relativement stable, la forêt peut accumuler du carbone dans la couche de litière qui peut alimenter le réservoir de carbone du sol sur le long terme. Ainsi, la couche de litière et le sol représentent des termes importants du bilan de carbone des forêts boréales, car le taux de décomposition y est faible ([ibid](#)).

Si les calculs sont encore empreints de grandes incertitudes, nous estimons aujourd'hui que la vitesse d'augmentation de l'effet de serre et le changement climatique associé seraient *1,5 fois plus rapide* sans le rôle joué par les forêts ([ibid](#)).

Quel chiffrage pour les capacités de captation carbone ?

Les débats sur la question sont nombreux et contradictoires. Néanmoins, des recherches nous permettent de connaître de mieux en mieux ces capacités d'absorption. Par exemples, depuis 1996, des scientifiques mesurent et analysent les flux d'eau, d'énergie et de CO₂ d'une jeune hêtraie (35 ans)

en Moselle. Ce site est équipé d'une tour et d'échafaudages pour effectuer les mesures. Les chercheurs ont montré que cette forêt capture le carbone atmosphérique dans une fourchette de 2 à 4 tonnes de carbone par hectare et par an selon les années.

Cette variation dépend des conditions climatiques et de la gestion forestière.

Les études de l'Ademe et de l'IGN, en 2019, estimaient que les forêts françaises stockaient 4,8 teqCO₂ (tonnes d'équivalent CO₂) par hectare et par an (ce qui représente $4,8 / 3,666 = 1,3$ tC/h (2)).



Planter des arbres ne suffira pas pour « esquiver » la sobriété !

Le discours de la « compensation » est désormais bien connu. Etats et grandes entreprises, plutôt que de réduire leurs émissions à la source, promettent de planter de grandes quantités d'arbres pour compenser leurs activités émettrices de gaz à effet de serre.

Mais quelques petits calculs simples, à partir des données précédentes, suffisent à déconstruire ce discours.

Si l'on retient une capacité de captation carbone de 4,8 teqCO₂ par hectare et par an (et encore, sans tenir compte que cette capacité a tendance à baisser lourdement (3)), il faudrait 11 milliards d'hectares de forêts (*en bonne santé*) pour absorber l'ensemble de nos émissions actuelles (52,8 milliards de tonnes en 2021, source [PNUE](#)). Comme les forêts couvrent actuellement 4 milliards d'hectares, il faudrait donc... 7 milliards d'hectares de forêts supplémentaires ! Ce qui bien entendu est absurde puisque la surface totale émergée des continents est de... 14,8 milliards d'hectares.

Néanmoins, si l'on se place dans une perspective de réduction drastique de nos émissions, le développement de nos forêts permettrait effectivement d'absorber une partie importante de nos « émissions résiduelles » (celles que nous ne pourrions pas éliminer).

Et maintenant, qu'allons-nous faire ?

Si la compensation est une parfaite escroquerie (et un « éco blanchiment»), étendre la superficie de nos forêts demeure un impératif et une urgence. Mais « planter des arbres » n'est pas une opération aussi simple que cela et un écosystème aussi complexe que celui des forêts ne se reconstitue pas en un claquement de doigts ! Un excellent [article](#) de Benjamin Neimark de 2018 (The Conversation), résume bien cet aspect du problème :



« Au cours d'un processus de reforestation ou de reboisement, des décisions doivent être prises quant aux essences que l'on s'apprête à replanter : natives ou exotiques, polyvalentes ou à croissance rapide, forêts qui se régénèrent naturellement ou non. Or de tels choix, essentiels, font parfois l'objet de mauvaises évaluations, notamment dans la sélection des espèces. L'eucalyptus constitue ici un exemple édifiant. Souvent choisi pour sa croissance éclair et sa rentabilité économique, cet arbre est

(2) Pour convertir un nombre exprimé en GtC en Gt de CO₂, il faut le multiplier par 3,666 ($M(\text{CO}_2)/M(\text{C}) = (12 + 2 \times 16)/12 = 3,666$)

(3) Mais la séquestration de carbone a baissé de moitié au cours de la dernière décennie, comme l'a relevé le Haut conseil pour le climat [dans son dernier rapport](#). Il évoque trois facteurs principaux : l'augmentation de la mortalité des arbres, la hausse des prélèvements et la diminution de la production biologique. « Il y a une saturation parce que les forêts deviennent plus matures », précise Philippe Ciais.

généralement planté sur des terres où il est totalement exotique et qui ne sont pas aptes à l'accueillir. Requérant des quantités d'eau considérables, il assèche alors les nappes phréatiques et entre en compétition avec les espèces locales. ». Et de rajouter : « En Europe, le remplacement des chênes natifs à larges feuilles par des conifères à croissance rapide a entraîné une augmentation de 10 % du couvert forestier sur le continent par rapport à l'ère préindustrielle. Ces nouveaux arbres absorbent toutefois nettement moins bien le carbone que les espèces originelles. En revanche, ils capturent plus efficacement la chaleur, intensifiant ainsi les effets du réchauffement climatique. Replanter des arbres à l'aveugle peut donc, de toute évidence, être la source de nouveaux problèmes ».

Il va falloir aider la forêt si l'on veut qu'elle nous aide...

Nous avons tellement dérégulé nos écosystèmes, et donc mis les forêts en danger, que jouer aujourd'hui la carte d'un « *laisser la forêt se régénérer naturellement* » est une pure vue de l'esprit. Cependant, des pistes concrètes existent pour structurer ce qui serait une nouvelle « politique de la forêt ». En voici quelques-unes, sans prétendre à l'exhaustivité...

« Renforcer » les zones Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des outils de la politique européenne pour la préservation de la biodiversité. Il existe deux types de zones : les zones de *protection spéciale*, ZPS. Elles visent à protéger les espèces d'oiseaux, et leurs sites de nidification ; les *zones spéciales de conservation*, ZSC. Leur but est de protéger les habitats naturels rares ou fragiles présents sur le territoire européen. En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive.

En mai 2022, la France compte 1756 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 35,7 % de la zone économique exclusive métropolitaine. Mais le sujet ne se réduit pas à une question de surfaces. Il s'agit de savoir ce qui est possible ou non dans ces zones. A noter qu'un décret de novembre 2022 stipule que l'encadrement arrêté par les préfets est "sans préjudice de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la lutte obligatoire ou de dérogations spécifiques octroyées conformément à la réglementation". Début 2023, la *Fédération Nationale de l'Environnement* (FNE) lançait une nouvelle action en justice pour enfin répondre à l'obligation européenne de réduire drastiquement l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000... La route est encore longue ! Concernant les surfaces forestières, elles représentent environ 3,3 millions d'hectares soit tout de même 19% de la forêt française (chiffres 2018). Pour notre part, nous défendons le concept de zones entières à « réensauvager », avec une surveillance et des interventions humaines de protection, mais à interdire aux habitations et à la circulation...



En mai 2022, la France compte 1756 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 35,7 % de la zone économique exclusive métropolitaine. Mais le sujet ne se réduit pas à une question de surfaces. Il s'agit de savoir ce qui est possible ou non dans ces zones. A noter qu'un décret de novembre 2022 stipule que l'encadrement arrêté par les préfets est "sans préjudice de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la lutte obligatoire ou de dérogations spécifiques octroyées conformément à la réglementation". Début 2023, la *Fédération Nationale de l'Environnement* (FNE) lançait une nouvelle action en justice pour enfin répondre à l'obligation européenne de réduire drastiquement l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000... La route est encore longue ! Concernant les surfaces forestières, elles représentent environ 3,3 millions d'hectares soit tout de même 19% de la forêt française (chiffres 2018). Pour notre part, nous défendons le concept de zones entières à « réensauvager », avec une surveillance et des interventions humaines de protection, mais à interdire aux habitations et à la circulation...

Renforcer radicalement les moyens de lutte contre les incendies

Vous avez peut-être entendu ici ou là, certains prétendre que les forêts ont aussi besoin des feux pour se régénérer. La foudre a toujours déclenché des incendies et l'on peut effectivement dire que les incendies vont libérer de précieux éléments nutritifs présents dans la litière du parterre forestier. Ils vont aussi créer des ouvertures permettant à la lumière d'atteindre le sol, ce qui stimule la croissance de nouveaux arbres. Tout cela est vrai... si l'on raisonne dans un cadre hors intervention humaines. Or, comme nous l'avons vu précédemment, les forêts monospécifiques n'ont rien de « naturel » et sont bien plus vulnérables que de « vraies » forêts mélangeant conifères et feuillus.

Dossier – Protégez votre forêt !

Et surtout, il faut redire qu'actuellement, en France, 90% des incendies ne sont pas causés par la foudre mais par les humains ! Cela signifie qu'il faut renforcer comme jamais les moyens pour lutter contre les incendies, ce qui passe par la prévention, l'entretien, la surveillance, la détection et des capacités d'intervention adéquates (en juillet 2022, seulement 12 canadiens étaient en service, dont 4 étaient non opérationnelles !).

Organiser des filières intelligentes de la gestion du bois

Faire des coupes pour du bois de chauffage n'est pas vraiment une excellente idée ! Car la durée de stockage carbone est alors réduite au minimum. Il est bien plus pertinent de privilégier l'usage de bois de construction. Comme l'explique Jean-Pierre Wigneron, [Philippe Ciaï](#) et [Pascal Combemorel](#) dans un [article collectif](#), « Une forêt bien gérée qui est coupée régulièrement par placettes aura un stock de biomasse relativement stable dans le temps, sauf si la gestion tend à augmenter la densité des peuplements. Mais une telle forêt peut également constituer un puits de carbone si les coupes



servent à fabriquer des produits durables tels que des éléments de l'habitat (charpente, revêtement, mobilier) ». Bien entendu, ce bois n'est pas éternel, « et, à terme, ces produits vont alimenter le stock de carbone atmosphérique ». Mais « ils peuvent présenter un effet retardateur de plusieurs dizaines d'années ». Ensuite, nous rajouterons que la récupération de bois de construction peut ensuite servir pour des meubles, des emballages etc. L'usage pour le chauffage devrait se faire en ultime recours, uniquement pour les sous-produits qui n'ont pas d'autres usages.

Expérimenter et innover

Là, il ne s'agit pas d'innovation technologique illusoire, mais de mener des actions pour développer par exemple les arbres oxalogènes ou les forêts *Miyawaki*. De quoi s'agit-il ? Pour les arbres à fortes capacités de captation carbone, une étude européenne a mis en avant les arbres dits oxalogènes comme l'iroko que l'on trouve en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Ces arbres transforment le CO₂ en une dalle de calcaire sous le sol. En utilisant cette propriété qui améliore également la qualité des sols, ils peuvent être utilisés dans des projets novateurs d'agroforesterie. Par exemple, en s'appuyant sur ce principe, l'association *Biomimicry Europa* et le cabinet *Grennloup* ont créé le projet *Arbres sauveurs en Haïti* dont le but est de mettre en place un programme de reforestation et d'agriculture autour du noyer maya, un arbre que l'on trouve en Amérique centrale.

Pour ce qui concerne *Akira Miyawaki*, c'est un botaniste japonais de 90 ans aujourd'hui, expert en biologie végétale et professeur à l'université nationale de Yokohama. Il a élaboré et mis en pratique la méthode de reforestation « *senzai shizen shokysei* », soit la « *végétation potentielle naturelle* » (voir [ICI](#)).



Comme nous expliquent nos amis de [« semeurs de forêts »](#), « Ce dispositif se décline en plusieurs étapes. Une sélection est faite au sein d'une variété de plantes indigènes d'une région. Les graines sont ensuite plantées et mises à germer dans des pépinières. Lorsque les plants ont un ou deux ans, ils sont replantés sur des terrains préparés. Les sols qui en ont besoin sont amendés en amont avec des matières naturelles (écorces, mulch...). L'idée étant d'augmenter leur fertilité et de mettre en place le maximum de conditions bénéfiques pour les arbres qui y seront plantés. Une sélection

Dossier – Protégez votre forêt !

de nombreuses essences sur chaque parcelle (entre 30 et 40 essences différentes natives dans la même zone) est proposée, afin de maximiser la biodiversité qui pourra s'y installer. Les essences vont de l'arbuste des bocages aux arbres de canopée pour une occupation optimale de l'espace vertical et un plus grand stockage de carbone. Cette biodiversité évoluera ensuite au fil du temps, à mesure que les successions végétales s'installeront ». Le grand avantage de cette méthode est d'être très facilement accessible aux citoyens.



Nous aurions encore mille choses à écrire, mais il est temps de poser les dernières lignes de ce dossier.

Les forêts sont notre futur. Alors, n'hésitez pas à les redécouvrir et à vous mobiliser pour leur défense ! Et si vous souhaitez soutenir un très beau projet, il existe celui de l'association "Francis Hallé ». C'est un projet un peu fou (et c'est pour cela qu'il nous plaît !) : faire renaître une forêt primaire en Europe de l'Ouest, sur 70 000 hectares.

Actuellement, 4800 personnes soutiennent le projet et vous pouvez accéder à toutes les informations [ICI](#).

Régis Dauxois

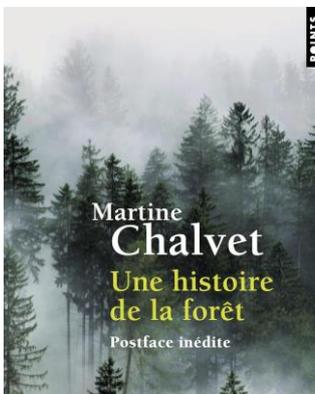
Lectures conseillées



Les arbres ont beaucoup à nous apprendre !

Les citoyens regardent les arbres comme des "robots biologiques" conçus pour produire de l'oxygène et du bois. Forestier, Peter Wohlleben a ravi ses lecteurs avec des informations attestées par les biologistes depuis des années, notamment le fait que les arbres sont des êtres sociaux. Ils peuvent compter, apprendre et mémoriser, se comporter en infirmiers pour les voisins malades. Ils avertissent d'un danger en envoyant des signaux à travers un réseau de champignons appelé ironiquement "Bois Wide Web". La critique allemande a salué unanimement ce tour de force littéraire et la manière dont l'ouvrage éveille chez les lecteurs une curiosité enfantine pour les rouages secrets de la nature.

Un livre passionnant !



Le livre de l'historienne Martine Chalvet, **Une histoire de la forêt**, offre une approche historique de la forêt française et européenne à travers les âges. Passionnant, ce livre bouscule un grand nombre d'idées reçues, d'images formées par les poètes romantiques ou déformées par les apologistes.

Il met parfaitement en évidence le fait que la forêt primaire tient davantage du mythe que de la réalité, sur un continent où la présence des hommes est attestée de très longue date.

Il apporte également un éclairage précieux sur la modification des forêts européennes en fonction des évolutions climatiques naturelles.

Enfin, il permet une initiation à l'histoire du droit des forêts.

Vous souhaitez contribuer à Récits de l'Anthropocène ?

Nous recherchons des contributrices.teurs pour des dossiers thématiques !

Pour nous contacter : assorecits@gmail.com

BLAST : « ON EST EN TRAIN D'ENFOUR LA CRISE CLIMATIQUE AU FOND DES MINES »

C'est l'un des plus grands paradoxes de notre époque, pour limiter le réchauffement climatique et décarboner nos économies, une nouvelle ruée minière d'une ampleur inédite a commencé. Pourtant l'industrie minière est l'une des industries les plus toxiques et les plus énergivores que l'on connaisse.

Que signifie extraire des métaux au XXIème siècle ? En quoi la « mine verte et responsable » est un mirage ? Et quels bouleversements majeurs faudrait-il opérer aujourd'hui pour sortir de l'extractivisme ? Réponses dans cet entretien de Paloma Moritz avec Celia Izoard. Voir la vidéo [ICI](#).



« On ne peut miser sur les énergies renouvelables qu'en réduisant drastiquement la production et la consommation » Célia Izoard

PESTICIDES, L'APPEL DE 140 SCIENTIFIQUES : « LA SCIENCE N'EST PAS UNE OPTION »



L'annonce par Gabriel Attal, le 1er février 2024, de la mise « sur pause » du plan Ecophyto a suscité de nombreuses réactions de la part d'associations de protection de la nature et d'élus.

À l'initiative du réseau de chercheurs en sciences humaines et sociales travaillant sur les pesticides, 140 scientifiques s'insurgent contre le recul du gouvernement Attal sur le plan Ecophyto pour satisfaire les syndicats agricoles. Ils rappellent que la nocivité des pesticides est un fait scientifique.

PALESTINE : SE TAIRE, C'EST ETRE COMPLICE D'UN GENOCIDE !

"Un génocide sans aucun doute à Gaza », déclare le rapporteur spécial des Nations unies (Source Association France Palestine Solidarité). "Plus d'un million de personnes sont concentrées à Rafah, après avoir fui d'autres parties de Gaza. Elles manquent cruellement des nécessités de base de la vie, qu'il s'agisse de nourriture, d'eau ou d'assainissement, et la menace de maladies dépasse tout ce que nous avons vu dans les conflits des dernières décennies dans le monde, aussi graves qu'aient été ces conflits", a expliqué Balakrishnan Rajagopal, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit au logement. "Il n'y a jamais eu de situation où une population n'a même pas été autorisée à fuir." (...) "Malheureusement, tout ce que nous pensions impossible devient de plus en plus possible. (...) Ce qui se passe, c'est que les gens ont été déplacés à plusieurs reprises et qu'ils ont été concentrés à Rafah. Ils sont bombardés maintenant". Soulignant que les rapporteurs de l'ONU ont rédigé de nombreux rapports sur la dimension "génocidaire" des attaques israéliennes à Gaza, M. Rajagopal a fait remarquer qu'ils avaient mentionné un "risque sérieux de génocide" dans leur rapport initial. Il a ajouté qu'ils avaient publié un autre rapport qui incluait la possibilité d'actes génocidaires en cours, déclarant : "Depuis lors, nous avons confirmé ce fait. Ce qui se passe à Gaza constitue un génocide".



Les attaques israéliennes ont tué plus de 28 000 Palestiniens dans la bande de Gaza, principalement des femmes et des enfants. Cessez-le-feu, MAINTENANT !

L'AGENDA des webinaires

VERT LE MEDIA, JOB THAT MAKE SENSE ET ECOLOGICA

5 MARS – « DES ETUDES ET METIERS POUR CHANGER LE MONDE ! »

Gaetan Gabriele, journaliste chez Vert le média et créateur de contenu sur le climat, Jobs That Make Sense et l'école supérieure Ecologica, vous invitent à un webinaire pour échanger autour de la question de sens et des besoins de celles et ceux qui souhaitent prendre part à la transition écologique et solidaire.

Toutes les informations et inscriptions [ICI](#).

TRANSITIONS PRO, L'INSTITUT TRANSITIONS, HISSE & HAUT ET JOBS THAT MAKE SENSE

12 MARS « LES ETAPES CLES POUR REUSSIR SA RECONVERSION DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ! »

AU PROGRAMME :

- Comment trouver sa place ou ses places dans la société ?
- Comment retrouver du sens dans son travail ? en écoutant les conseils de Perrine LHOTE du cabinet Hisse et Haut
- Trouver un job avec Nicolas VERGNE de Jobs That Make Sense
- Entreprendre et se former avec Martin DURIGNEUX de l'Institut Transitions
- Comment financer sa reconversion ? Présenté par Isabelle TEFTSIAN de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.

Toutes les informations et inscriptions [ICI](#).

INSTITUT TRANSITIONS

27 MARS - « EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES, METTONS NOS COMPETENCES AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE »

En quête de sens au travail ? Envie d'une vie pro engagée face aux urgences écologiques et solidaires ? Besoin de trouver des personnes avec qui donner du sens à votre énergie et vos compétences ?

Changer de vie pro, oui, mais comment ? Ce n'est pas toujours un chemin simple, et les conseils, accompagnements et formations peuvent être utile pour nous aider à bifurquer vers des métiers et missions écologiques et solidaires !

Parlons-en ensemble lors de notre webinaire Évolution professionnelle : mettons nos compétences au service de la transition écologique et solidaire.

Toutes les informations et inscriptions [ICI](#).

Nous avons besoin de vous... Mais pas pour des sous !

Puisque le journal ne coûte rien à réaliser et qu'il est fait de façon entièrement bénévole.

Il s'agit d'enrichir les contributions.

Vous souhaiteriez participer à l'élaboration des numéros ? Faire des brèves, des articles, voire des dossiers ? N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter : assorecits@gmail.com

Le site
recitsanthropocene.net
Notre nouveau site
est en ligne !

Les groupes « Récits », sur FB et LinkedIn en région Auvergne Rhône-Alpes
Ces groupes réunissent de nombreuses structures d'accompagnement, de formation et de conseil ainsi que des particuliers, en quête d'idées ou d'aide pour leur « bifurcation » professionnelle. Vous y trouverez des dates d'évènements, les infos relatives aux activités des structures membres, etc.
C'est [ICI](#) (Fb) et [LA](#) (Lkdin) !